

MARIE-CLAUDE VARAILLAS

SENATRICE DE LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Vers un démantèlement programmé du spectacle vivant public ?

Madame Marie-Claude Varaillas interroge la ministre de la Culture sur les conséquences pour le service public des arts et de la culture de l'annulation de crédits dédiés à la création artistique.

Par un décret du 21 février 2024, le ministère de la Culture a subi une suppression de plus de 202 millions d'euros, dont près de 96 millions visent directement le programme 131 dédié à la création artistique.

Cette annulation de crédit déstabilise l'ensemble de l'écosystème culturel déjà fortement impacté par les effets de la sortie complexe de la crise sanitaire mais également plus récemment, par les conséquences de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie.

Frédéric Durnerin, président du Centre national des arts du cirque et directeur du centre culturel de l'Agora à Boulazac, labellisé Pôle National des Arts du Cirque, soit l'une des scènes de référence en Dordogne et en Nouvelle-Aquitaine, tire la sonnette d'alarme avec l'ensemble des membres du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac). Face à cette situation qui ouvre une crise sans précédent, des milliers d'emplois sont directement menacés et l'avenir de nombre de structures demeure incertain. D'autant que les aides publiques en provenance des collectivités territoriales, en particulier celles des communes, en constante progression depuis 2015 devraient connaître également un coup d'arrêt, confrontées elles aussi à des difficultés financières.

Cette coupe budgétaire annoncée par Monsieur le ministre de l'Économie et des Finances est venue contredire et bousculer les engagements des DRAC et des institutions culturelles nationales vis-à-vis des équipes artistiques. Lors de son premier déplacement, la ministre de la Culture s'est rendue à Nontron, en Dordogne, pour annoncer « le Printemps de la Ruralité », une grande concertation nationale sur la vie culturelle dans les territoires ruraux. Quel sort lui sera réservé? De la même façon, comment mettre en place le Plan « mieux produire mieux diffuser » alors même que le secteur public des arts et de la Culture devrait connaître en 2025 des réductions encore plus sensibles?

.../...



Dans un même temps, le Pass Culture imaginé en 2019 est quant à lui maintenu et renforcé avec un financement à hauteur de 210 millions d'euros pour le volet individuel, soit 25 % des crédits du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture ». Ce dispositif devient ainsi le deuxième opérateur du ministère, après la BNF.

En ce début d'été, il est encore temps de faire vivre ce printemps de la ruralité tant attendu. Elle lui demande donc quelle politique culturelle entend-elle porter et défendre afin d'assurer la diffusion culturelle en milieu rural et le financement de la création artistique ?